



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Faculté des lettres et des sciences humaines
Département de plurilinguisme et didactique
des langues étrangères

Plan d'études
Master

Français langue étrangère / Français langue seconde (FLE/FLS)
Programme d'études approfondies - 90 crédits ECTS
2021

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelors et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Le présent document décrit l'organisation des études du programme d'études *approfondies en Français langue étrangère / Français langue seconde*. Les programmes d'études *secondaires* et de *spécialisation en Français langue étrangère / Français langue seconde* font l'objet d'un plan d'études spécifique, disponible sur le site web du département.

L'octroi du titre de « Master of Arts en langues et littératures », programme d'études approfondies *Français langue étrangère / français langue seconde* suppose la validation de 90 crédits ECTS dans ce programme, y compris la rédaction et la soutenance d'un travail de master. La rédaction et la soutenance du travail de master correspondent à une charge de travail de 30 crédits ECTS.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme de Master *Français langue étrangère / Français langue seconde* (FLE/FLS) à 90 crédits ECTS est consacré à un approfondissement des aspects didactiques et linguistiques de l'apprentissage et de l'enseignement du FLE/FLS en contexte plurilingue.

Les étudiant-e-s apprennent à analyser les cadres et les supports d'enseignement et d'apprentissage des langues, à en faire une expertise critique et à les adapter en fonction du contexte. Ils/elles apprennent également à maîtriser des méthodes de recherche empirique pour analyser d'une part le développement de compétences linguistiques, communicationnelles et interculturelles, et d'autre part les interactions dans un contexte éducatif.

Les débouchés professionnels des titulaires d'un Master en FLE/FLS se situent dans les domaines suivants :

- Enseignement du FLE/FLS en Suisse et à l'étranger dans le cadre de la formation des adultes ainsi que dans les universités et les hautes écoles spécialisées (le programme de master FLE/FLS est un bon complément au DEEM pour les personnes désirant enseigner le français en région non francophone, mais ne peut pas le remplacer) ;
- Activités en lien avec des cours d'intégration, des programmes d'échange et de promotion du plurilinguisme en milieu professionnel ;
- Activités de développement de compétences linguistiques auprès d'autorités gouvernementales, d'ONG, d'organisations internationales ou d'éditeurs ;
- Collaboration scientifique dans des agences de recherche telles que l'Institut de plurilinguisme ou le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme.

Le programme de master *Français langue étrangère / Français langue seconde* (en programme principal ou en programme secondaire/de spécialisation) est équivalent aux modules suivants du certificat « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration » : « Formation d'adultes », « Didactique des langues étrangères et secondes », « Migration et interculturalité » (cf. <https://www.fide-info.ch/fr/zertifikat>).

2.2 Structure générale du programme

Le programme comprend quatre modules de 15 crédits chacun qui ciblent les savoirs constitutifs du FLE / FLS. S'ajoute aux quatre modules l'Examen de Master à 30 crédits.

Les étudiant-e-s peuvent compléter le programme d'études approfondies par la validation d'un programme d'études secondaires ou de spécialisation à 30 crédits ECTS.

Le programme d'études approfondies en *Français langue étrangère / Français langue seconde* ne peut pas être combiné avec le programme d'études secondaires ou de spécialisation en *Français langue étrangère / Français langue seconde* ni avec le programme de spécialisation *Deutsch als Fremdsprache / Deutsch als Zweitsprache*.

2.3 Conditions d'admission

L'admission au programme d'études approfondies *Français langue étrangère / Français langue seconde* implique d'avoir obtenu un bachelor d'une université ou d'une Haute école reconnue par l'Université de Fribourg (voir règlement d'admission).

2.3.1 Admission sans conditions

a) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor d'une université suisse dans une des branches suivantes seront admis-es sans conditions :

Langue et littérature françaises

Linguistique

Linguistique appliquée

b) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor de l'Université de Fribourg (CH) dans un des programmes suivants seront admis-es sans conditions :

Français langue étrangère

Bachelor DAES I *Français langue étrangère* combiné avec un des programmes de Bachelor DAES I suivant : *Français, Deutsch als Fremdsprache, Italiano lingua straniera* ou *English Français et allemand : bilinguisme et échange culturel*

2.3.2 Admission avec un programme complémentaire (maximum 30 ECTS)

a) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor d'une université suisse dans une des branches suivantes seront admis-es à condition d'effectuer un programme complémentaire (maximum 30 ECTS) :

Langue et littérature allemandes

Langue et littérature grecques modernes

Langue et littérature italiennes

Langue et littérature rhéto-romanes

Langue et littérature anglaises

Langue et littérature ibéro-romanes

Langue et littérature scandinaves

Langue et littérature slaves

Pédagogie curative

Psychologie

Sciences de l'éducation

Sociologie

Travail social et politiques sociales

b) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor de l'Université de Fribourg (CH) dans un des programmes suivants seront admis-es à condition d'effectuer un programme complémentaire (maximum 30 ECTS) :

Deutsch als Fremdsprache

Bachelor DAES I Français

Bachelor DAES I avec 2 des programmes *Deutsch als Fremdsprache*, *Italiano lingua straniera* ou *English*

c) Les étudiant-e-s ayant obtenu un des diplômes suivants d'une Haute École seront admis-es à condition d'effectuer un programme complémentaire (maximum 30 ECTS) :

Bachelor d'une Haute école pédagogique suisse

Bachelor d'une haute école de traduction vers le français

Le contenu et les modalités du programme complémentaire (maximum 30 crédits ECTS) sera discuté avec la personne responsable du programme d'études.

2.3.3 Autres conditions d'admission

a) Les détenteurs/trices d'un bachelor d'une université suisse dans une autre branche d'études sont admissible avec un programme préalable à 60 crédits ECTS.

b) Les détenteurs/trices d'un autre diplôme peuvent faire une demande d'admission auprès du Service d'admission et d'inscription de l'Université de Fribourg. Les demandes seront traitées individuellement. L'admission peut être liée à l'obligation d'effectuer un préalable avant les études de Master ou un programme complémentaire pendant les études de Master.

3. Objectifs de formation

Les diplômé-e-s de ce Master possèdent des connaissances théoriques et méthodologiques approfondies dans le domaine du FLE/FLS au niveau didactique et linguistique ainsi que des processus impliqués dans l'apprentissage des langues secondes ou étrangères. Ils/elles sont en mesure de mettre en pratique ces connaissances théoriques spécialisées, tant dans le cadre du développement et de la réalisation de projets de recherche que dans des situations concrètes d'enseignement. Ils/elles connaissent les exigences d'un enseignement moderne des langues étrangères, savent analyser et évaluer un enseignement linguistique dans leur propre langue ou dans une langue étrangère et peuvent formuler des propositions pour optimiser des dispositifs éducatifs. En d'autres mots, ce Master correspond à une formation d'expert en didactique et linguistique du FLE/FLS en Suisse comme à l'étranger. Il correspond également à une introduction à la recherche dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues telle qu'elle est pratiquée à l'Institut de plurilinguisme à Fribourg.

4. Début des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne et semestre de printemps. Il est toutefois conseillé de commencer au semestre d'automne.

5. Langue d'études

Les enseignements sont donnés en français. Les étudiant-e-s doivent donc passer leurs épreuves orales et écrites et rédiger leurs travaux en français.

Une bonne maîtrise du français (minimum niveau C1 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECR) est requise. En cas de doute, le niveau de

français est évalué par la personne responsable du programme. Les étudiant-e-s doivent en outre être capables de lire des textes scientifiques en anglais (niveau de compréhension écrite C1). Les cours de langues ne sont pas inclus dans le programme.

Des cours en allemand ou en anglais peuvent être choisis dans le cadre des séminaires et cours à choix. Les étudiant-e-s doivent dans ces cas avoir un niveau de langue suffisant pour pouvoir suivre ces cours ou séminaires.

6. Organisation générale

Le programme d'études approfondies *Français langue étrangère / Français langue seconde* est composé de 4 modules obligatoires, en plus de l'examen de master.

Pour chaque module, l'étudiant-e doit obtenir 15 crédits ECTS. La rédaction et la soutenance du mémoire de Master en FLE/FLS correspondent à 30 crédits ECTS.

Programme d'études approfondies	ECTS
Module 1 : Perspective linguistique	15
Module 2 : Perspective didactique	15
Module 3 : Approfondissement empirique	15
Module 4 : Recherche et application	15
Examen de Master	30
Total	90

7. Description des modules

Abréviations utilisées :

S : Séminaire, C : Cours magistral, E : Travail écrit, K : Colloque, A : Autres

Module 1 : Perspective linguistique

Objectifs : Le module *perspective linguistique* a pour objectif de former les étudiant-e-s aux dimensions linguistiques du FLE et du FLS. Les étudiant-e-s se formeront à la linguistique appliquée ainsi qu'aux dimensions culturelles et interculturelles de l'apprentissage d'une langue étrangère. Ils apprendront à manier des outils linguistiques notamment la linguistique de corpus dans une visée de l'enseignement du FLE à différents publics. Les unités d'enseignement à choix traiteront notamment des dimensions cognitives et sociales du plurilinguisme.

Note du module : La note du module 1 est la moyenne des notes des unités d'enseignement notées du module.

Remarques : Le cours ou séminaire à choix peut être choisi parmi les unités d'enseignement données au sein du département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères, y compris le FLE/FLS. Les étudiant-e-s ayant déjà validé les cours magistraux du Module 1 dans leur cursus BA_FLE à Fribourg les remplacent par une unité d'enseignement de l'offre à choix. Il n'est pas possible de choisir une unité d'enseignement qui a déjà été validée dans le cadre d'un BA.

Module 1 : Perspective linguistique	ECTS Type Evaluation		
Cours BA/MA : Introduction à la linguistique appliquée	3	C	note
Cours BA/MA : Culture et interculturel	3	C	note
Linguistique appliquée au FLE	3	S	note
Utilisation des corpus dans la recherche et dans l'enseignement	3	S	note
Un cours ou séminaire à choix selon l'offre semestrielle	3	C/S	
Total Module	15		

Module 2 : Perspective didactique

Objectifs : Le module *Perspective didactique* permet aux étudiant-e-s d'approfondir les dimensions théoriques et pratiques de la didactique du FLE/FLS. Ils/elles pourront développer leur capacité à construire des cours répondant à des besoins spécifiques, par exemple pour des personnes migrantes. Le premier travail de séminaire se fait en rapport avec un cours ou un séminaire obligatoire des modules 1 et 2. L'unité d'enseignement à choix traitera de la didactique ou de la socialisation plurilingue.

Note du module : La note du module 2 est la moyenne des notes des unités d'enseignement notées du module, y compris celle du travail de séminaire.

Module 2 : Perspective didactique	ECTS Type		Evaluation
Cours BA/MA : Didactique du FLE	3	C	note
Didactique du français sur objectifs spécifiques (FOS)	3	S	note
Travail de séminaire en rapport avec un des séminaires ou cours obligatoires des modules 1 et 2	6	E	note
Un séminaire ou cours à choix selon l'offre semestrielle	3	C/S	
Total Module	15		

Module 3 : Approfondissement empirique

Objectifs : L'objectif du module *Approfondissement empirique* est de se former aux méthodes et pratiques de la recherche empirique en particulier en FLE/FLS. L'offre de séminaire ou cours à choix comprend des séminaires de méthodologie qualitative et quantitative ainsi que des cours touchant aux aspects cognitifs et sociolinguistiques du plurilinguisme.

Note du module : La note du module 3 est la moyenne des notes des unités d'enseignement notées du module.

Module 3 : Approfondissement empirique	ECTS Type Evaluation		
Méthodes de recherche en FLE/FLS	3	S	note
Pratiques de recherche : question actuelle en FLE/FLS	3	S	note
Analyse des interactions	3	S	note
Deux séminaires ou cours à choix selon l'offre semestrielle	6	C/S	
Total Module	15		

Module 4 : Recherche et application

Objectifs : L'objectif de ce module est de faire le lien entre les connaissances théoriques et le terrain, tant au niveau de la pratique de l'enseignement que de la recherche.

Le **travail de séminaire** doit être rédigé en lien avec le séminaire Pratiques de recherche ou Analyse des interactions du Module 3 et selon les « Consignes pour les travaux de séminaire » disponibles sous « Downloads » sur le site du département.

Le **tutorat** constitue une expérience pratique où les objectifs pour l'étudiant-e sont de se familiariser avec une situation d'enseignement du FLE/FLS et de développer une réflexion à partir d'une expérience terrain. Le tutorat correspond à 90 heures effectives, soit environ 60 heures consacrées au travail de terrain et 30 heures à la rédaction d'un rapport.

Le **stage** constitue une expérience pratique dans le domaine de l'enseignement, de la recherche ou des relations internationales. Les objectifs sont la prise en charge d'une activité d'enseignement, de conception de projets didactiques, de relations internationales ou de recherche. Le stage correspond à 90 heures effectives, soit environ 60 heures consacrées au travail de terrain et 30 heures à la rédaction d'un rapport.

Le **colloque de recherche** a comme objectif d'accompagner les étudiant-e-s au cours du travail avec leur mémoire de Master. Il s'agit d'un cours bloc commun à tous les programmes master du département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères dont 3 séances par semestre sont réservées au FLE/FLS. Lors du colloque les étudiant-e-s discutent différents aspects de leur mémoire. Pour **valider** le colloque en master FLE/FLS, chaque étudiant-e doit être présent-e activement (= lecture et discussion du matériel soumis, discussion de son propre travail) à au moins six colloques sur deux semestres.

Note du module : La note du module 4 est celle du travail de séminaire.

Module 4 : Recherche et application	ECTS Type Evaluation		
Travail de séminaire en rapport avec un des séminaires obligatoires du module 3	6	E	note
Pratiques pédagogiques de tutorat	3	A	réussi/échec
Stage	3	A	réussi/échec
Colloque de recherche MA	3	K	réussi/échec
Total Module	15		

Examen de master : travail de master et soutenance

Le travail de master doit montrer que l'étudiant-e est capable de traiter une problématique du domaine du FLE/FLS de manière indépendante et dans une approche scientifique. Une telle approche implique la maîtrise des méthodes de recherche, de la présentation des résultats et de l'intégration des sources bibliographiques.

Le travail de Master ne doit pas dépasser 70 pages de texte (bibliographie et annexes non comprises). Le travail de conception et de rédaction du mémoire de Master est accompagné d'un encadrement individuel ainsi que du colloque de recherche. La soutenance lui permettra de justifier les méthodes employées, la démarche suivie, et plus généralement, de répondre aux questions soulevées par le mémoire.

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. Les cours magistraux sont évalués par un examen écrit de maximum 2 heures à la fin du semestre. Pour les séminaires les modalités d'évaluation suivantes sont utilisées : contrôle continu avec ou sans examen (écrit ou oral), examen écrit, examen oral, travail écrit et exposé. La modalité précise d'évaluation de chaque séminaire proposé selon l'offre semestrielle est indiquée dans le programme des cours.

Les travaux écrits notés (travail de séminaire et rapports) doivent être rendus à la date convenue avec l'enseignant-e qui accompagne le travail en question. En cas d'évaluation insuffisante le travail doit être revu sur la base des commentaires de l'enseignant-e et rendu une deuxième fois à une date convenue avec l'enseignant-e.

La réussite du programme d'études approfondies suppose la validation de 90 crédits ECTS, y compris l'Examen de master. Les crédits ECTS exigés pour un module sont comptabilisés dès que l'étudiant-e a réalisé toutes les exigences prévues par ce plan d'études pour le module correspondant. Il n'est pas possible de compenser une ou plusieurs notes insuffisantes avec des notes appartenant au même module.

8.2. Échec définitif

Une évaluation non réussie peut être répétée une fois. A la suite de deux évaluations insuffisantes d'une unité d'enseignement obligatoire l'étudiant-e ne pourra pas poursuivre ses études dans le programme d'études approfondies en *Français langue étrangère / Français langue seconde* (échec définitif). Il/elle ne pourra pas non plus poursuivre ses études dans le programme de spécialisation *Français langue étrangère / Français langue seconde*. Il/elle pourrait par contre poursuivre ses études dans le programme d'études secondaires, pour autant que l'échec définitif ne soit pas dû à une unité d'enseignement obligatoire du programme d'études secondaires.

8.3. Note finale

La note finale du programme d'études approfondies est constituée de la moyenne des quatre modules du programme. La note de l'examen de master est calculée selon l'art. 60 du Règlement du 8 mars 2018.

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2021. Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études selon l'ancien plan d'études peuvent les terminer avec cet ancien plan d'études jusqu'au semestre de printemps 2024. Ils/elles ont toutefois la possibilité (recommandée) de basculer dans le nouveau plan d'études sur demande et le seront automatiquement à partir du semestre d'automne 2024.